

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCIAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine GOURMAUD, Première Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025.

**PRESENTS :** Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Nathalie BIZET, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Fabrice HERBRETEAU, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

**ABSENTS EXCUSES :** Dominique PAILLAT, Benoit BARD, Françoise BODIN, Odile DELACOTTE ayant donné procuration à Franck GUITTON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Isabelle HELIE.

**Nombre de conseillers :** en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14.

Le quorum étant atteint, Madame la Première Adjointe déclare la séance ouverte à 20h05.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2025 envoyé à chaque membre pour approbation, M. Fabrice HERBRETEAU souhaite revenir sur le point 1 modification du tableau des effectifs lié au changement au service restauration scolaire.

*Il souligne qu'il n'est pas forcément d'accord avec tout ce qui a été écrit et que des oubliés ont été faits.*

*Il n'a pas été mentionné que depuis la rentrée, les entrées étaient servies à l'assiette et non au plat et qu'à aucun moment, le Conseil Municipal n'a été sollicité pour donner son avis sur le fait de faire des économies de personnel au sein du service.*

*Il souligne qu'il ne voulait incriminer personne.*

*Madame Catherine GOURMAUD demande à l'assemblée s'il faut apporter plus d'explications. Elle informe l'assemblée que des ajustements viennent de nouveaux d'être réalisés du fait du départ d'un agent mais aussi au vu des constatations faites en début d'année scolaire (les PS ne savent plus manger seules sont beaucoup plus nombreux)*

*L'organisation depuis cette semaine est la suivante :*

*3 personnes présentes de 11h à 14h45 dont une recrutée pour l'instant par Actif Emploi*

*1 personne présente de 11h45 à 13h30 qui accompagne principalement les enfants de l'école publique*

*2 personnes présentes de 12h à 13h15 pour accompagner au 1<sup>er</sup> service (recrutement par Actif Emploi)*

*1 personne présente de 12h15 à 13h15 pour accompagner au 2<sup>e</sup> service.*

*Puis, Mme Catherine GOURMAUD informe que l'agent a fêté son départ vendredi au restaurant scolaire avec les enfants puis le soir avec ses collègues et anciens collègues. Comme d'habitude la municipalité a offert des présents. Après avoir échangé lors de ce moment de convivialité avec l'agent, Mme Catherine GOURMAUD dit que ce départ a été réfléchi et qu'elle est sereine sur l'avenir de ce dernier.*

Le Conseil Municipal prend note puis approuve le compte rendu de la dernière séance.

## **BATIMENTS**

### **1- Avenants au marché de travaux pour la réhabilitation des logements des Cœurs Vendéens**

Madame Catherine GOURMAUD laisse la parole à M. Franck GUITTON pour présenter le point.

Ce dernier explique que dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements des Cœurs Vendéens, nous avons réceptionné deux avenants en plus-value :

- Sur le lot 2 terrassement gros œuvre couverture tuiles pour la somme de 5 552.18 € H.T pour l'aménagement extérieur de la tranche 3 à l'identique des tranches 1 et 2 (désactivé aux portes, mise en place nouveau regards, reprise des enrobés). Le montant du marché passe de 137 651.60 € H.T à la somme de 143 203.78 € H.T.
- Sur le lot 9 électricité pour la somme de 567.20 € H.T pour la fourniture et la pose d'un câble par logement depuis le linky au disjoncteur. Le montant du marché passe de 90 575.79 € H.T à la somme de 91 142.99 € H.T.

*M. Fabrice HERBRETEAU demande où en est la pose du bardage en pignon du logement près de l'église. Après conseil du peintre, la fissure transversante a été traitée par une peinture étanche. M. Fabrice HERBRETEAU dit qu'il faudra être vigilant et agir rapidement si elle réapparaît.*

Après discussion, Madame La Première Adjointe demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte les avenants relatifs au lot 2 terrassement gros œuvre couverture tuiles et au lot 9 électricité pour les montants inscrits ci-dessus relatif aux travaux de réhabilitation des 12 logements à la cité des Cœurs Vendéens ;
- autorise Madame la Première Adjointe à signer ces derniers.

## **DECISIONS DU MAIRE**

Madame la Première Adjointe communique au Conseil Municipal les décisions que Monsieur le Maire a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

-en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date
55	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée AB 389 située 9 Rue Louis Marchegay, appartenant aux Consorts TETAUD	120 930 € et 9 070 € de commission à la charge De l'acquéreur	30/09/2025
58	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée ZS 125 située 8 Rue de Châteaubriand, appartenant à M. GANDON Frédéric	150 000 € et 11 250 € de commission à la charge De l'acquéreur	30/09/2025

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
56	Débroussailleuse	POIRIER MOTOCULTURE 1 ZA Le Bouchage 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCIAY	224.17 € H.T. soit la somme de 269.00 € T.T.C	30/09/2025

57	Tondeuse	POIRIER MOTOCULTURE 1 ZA Le Bouchage 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY	1 240.83 € H.T. soit 1 489.00 € T.T.C	30/09/2025
----	----------	---	--	------------

A l'issue de la réunion Madame la Première Adjointe informe qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 3 novembre 2025.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Vu la secrétaire de séance,  
Isabelle HELIE.

Certifié exact,  
La Première Adjointe,  
Catherine GOURMAUD.